

**Arrêté du Grand Conseil
portant prolongation du délai de proposition de la commission
concernant l'initiative parlementaire 285-2017
(In dubio pro populo : les projets populaires priment les projets
alternatifs du Grand Conseil)**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 67, alinéa 2, 2^e phrase de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC)¹,

sur proposition de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures,

arrête :

Prolongation de délai

Le délai imparti à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures pour soumettre au Grand Conseil ses propositions concernant l'initiative parlementaire 285-2017, qui lui a été attribuée, est prolongé de deux ans.

Berne, le 21 octobre 2019

Au nom de la Commission des
institutions politiques et des relations
extérieures

Le président : *Jost*

¹ RSB 152.21